

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2022-217 bis

Publié le 03 juin 2022

SOMMAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n°102/2022 en date du 01 Juin 2022 – Portant nomination des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord



Liberté Égalité Fraternité

Service réglementation et Contrôle des Activités Maritimes Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 1er juin 2022

Arrêté n° 102/2022 Portant nomination des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) des Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France préfet du Nord

Vu le code du travail et notamment ses articles L.1441-1, L.2131-1 à L.2131-5, L.2133-2 et L.2141-1 à L.2141-2;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R.912-1 à R.912-59 et R.912-67 à R.912-100 ;

Vu le décret n° 2021-1244 en date du 28 septembre 2021 relatif à la composition des comités de pêches maritimes et des élevages marins et à l'élection de leurs membres ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 août 2021 fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre des membres de leur conseil, et abrogeant l'arrêté du 17 mars 2014;

Vu l'arrêté du ministre chargé des pêches maritimes et de l'aquaculture marine du 27 septembre 2021 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'arrêté n°138/2021 en date du 14 octobre 2021 instituant la commission électorale, fixant la composition du conseil du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts-de-France, annonçant l'établissement des listes électorales et mentionnant les dates et heures du scrutin ;

Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 21 août 2020 nommant l'administrateur en chef de 1ère classe des affaires maritimes Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 28 août 2020 et du 18 novembre 2021 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Normandie et en Hauts-de-France, à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et la proclamation des résultats du scrutin tenu le 27 avril 2022 pour l'élection des membres du conseil du CRPMEM des Hauts-de-France ;

Vu la proposition de désignation des membres de l'organisation de producteurs FROM NORD du 12 janvier 2022;

Vu la proposition de désignation des membres de l'organisation de producteurs CME Manche – Mer du Nord du 6 avril 2022 ;

Vu la proposition de désignation des membres de la Coopération Maritime du 8 avril 2022 ;

Vu la proposition de désignation des membres du Syndicat Général des Mareyeurs de Boulogne-sur-Mer du 26 janvier 2022 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2022 du conseil du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Nord ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1er

La composition des membres du conseil du CRPMEM des Hauts-de-France est fixée comme suit :

Membres élus

- Collège des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevages marins :

	1000	
Titulaires	Suppléants	
LEPRETRE Olivier Jean	LEPRETRE Louis José Jean-Pierre	
ISAMBOURG Fabrice Charles Irenée	BOUCHEZ Benjamin Christophe Jacques	
PRELOT David	PETIT Ludovic	
FOURNIER Philippe Auguste	FOURNIER Ludovic Philippe	
MERLIN Laurent Michel	LHOMEL Christophe	
FOURNIER Alexandre Alfred Jean-Yves	MARGOLLE Vincent Bruno Nicolas Jeremy	
VERDURE Clément David Denis	VAMBRE Vincent Philippe	
FAIT Maxime Franck	DESCHARLES Mathieu	
SEILLIER Alex Sylvain Roland Robert	LEPRETRE Hugo Sébastien Guillaume	
DACHICOURT Bruno	LEPRETRE Germain Sébastien	

- Collège des chefs d'entreprise de pêche maritime et d'élevages marins :

Catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués

Titulaires	Suppléants
PINTO Mathieu José Thierry	PINTO José Joachim
DESCHARLES Nicolas	MARTIN Josse Xavier
DELSART Jonathan Joël	BAILLET Julien Jacques Pierre
LETENDART Anthony Jean	MERLIN Loïc Jérèmy
BAILLET Mickaël	DEVOGEL Jérèmy Christian

Catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime non embarqués

Titulaires	Suppléants
GOSSELIN Eric Philippe	VAN RECKEM PETIT Emilie
PINTO Stéphane	LEPRETRE Philippe Jules

Catégorie des chefs d'entreprise de pêche à pied

Titulaires	Suppléants
GAMAIN Samuel	MARCHANDISE Arnaud
LEPRETRE Christophe	DEVISMES Daniel

Catégorie des chefs d'entreprise d'élevage marins

Pas de membre élu.

Membres nommés

le rénée que l<u>e Représentants des organisations de producteurs : semiliam serialité seb</u>

ZAMO Titulaires	Suppléants
http://missonnier Thierry	RONCIN Delphine Laurence
MARGOLLE Bruno Stéphane Adolphe	FOURNIER Jean-Michel Charles Auguste

- Représentants des coopératives maritimes :

Titulaires	Suppléants
DACHICOURT Etienne Yves André	LOTH Guillaume Victor Raymond
THOMAS Dominique Marie	BREFORT Alexiane Lauriane Madeleine

- Représentants du comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins du Nord

Titulaires	Suppléants
DROGERYS Frédéric Georges	TARED Aymar

Participants au conseil à titre consultatif

- Représentants des entreprises de premier achat et de transformation de la filière des pêches maritimes et des élevages marins

Titulaires	
THOMAS Georges Joseph	
CHRZAN Aymeric Georges Vincent	

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans la région Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation,

L'administrateur général des affaires maritimes Hervé THOMAS Directeur interrégional de la mer Manche Est - Mer du Nord

Collection des arrêtés : (1)

Destinataires:

CRPMEM Hauts-de-France

CDPM 59

DDTM-DML 62-80-59

DPMA-BGR

Préfecture du Nord

Copie: DIRM, DIRM MT Caen et Boulogne